

1968

***LIVRE DES MINUTES
SAINT-FIRMIN***





MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINT-CATHERINE

MÉ MORANDUM

Voici le LIVRE des minutes municipales de Baie-Sainte-Catherine – autrefois nommée Saint-Firmin – de l'année 1968. La reproduction du livre est en une (1) partie. Au moment de la reproduction, le livre ne contenait que l'année 1968 et n'était pas complet puisque de nombreuses pages vierges subsistaient encore.

Mars 2018.

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur-général / secrétaire-trésorier

Livre des Minutes Page 1 -et- Résolutions 1968

Province de Québec,
 ce 2^{ème} jour de Janvier 1968,
 l'assemblée régulière remise à ce
 jour, le samedi, 6 janvier étant
 fête légale, laquelle est tenue
 dans la salle municipale
 au lieu ordinaire et suivant
 le code Municipal de la Province
 de Québec; sont présents, son
 Hon. le Maire. Mons Guald Kenny,
 Mess. les échevins Auguste Rochefort
 Lucien Ouellette, Radul Ouellette,
 et Pierre Imbeault, formant
 Quorum. Charles Arthur Dufour
 et Emile Boulianne étant absent
 pour cause majeure.

Après lecture des
 minutes de l'assemblée régulière
 précédente soit le deuxième jour
 de décembre 1967, la balance des
 comptes pour 1967 sont
 présentés pour acceptation
 savoir:

Chaque No 339	Philippe Rochefort, Transport Coll.	\$ 7.00
340	P.A. Marcotte, Dep. Voyage Travaux d'hiver	8.30
341	Annulé	
342	Gilbert Dufour, Travail bris d'aqueduc	2.47
343	Adelard McNeill	30.00
344	Formules Mun Ltee Papeterie	112.58
345	B. P.B. Rouillard Ltee Armoire Chauffage	21.00
346	Bell Tel 100 Balance téléphones	.38
347	Lest Petrols Irving Ltee Huile Chauffage	15.45
348	Gaudreault & Fries Bris d'aqueduc	125.00
349	Philias Dufour	145.00
350	Philippe Rochefort, Transport Collection	8.00
351	P.A. Marcotte, Timbres	6.65
352	P.A. Marcotte, Salaire	100.00

Cheque 353	Joseph Savard, Reparation Chauffage	7.04
354	Lucien Imbeault ✓	4.11
355	Antoine Savard, Glace route Leclerc	4.69
356	Formules Menu Lte Papeterie	288.13

Res No 1 Propose par Mr Lucien Quellette et accepté à l'unanimité que les comptes ci-dessus soient acceptés et payés.

Res No 2 Considérant que le service d'eau et d'égouts pour Price Bros ne leur a pas été raccorde parce que pas. demande pour leur bâtisse de la Barrière, il est proposé par Mons. Auguste Rochefort et résolu à l'unanimité que le compte d'eau réclamé pour la somme de Un Cent Soixante Dix Dollars (\$170⁰⁰) pour ce service qui n'a pas été fourni, soit rayé des livres de la perception de l'eau. Accepté à l'unanimité.

Res No 3 Considérant qu'il y aura élection pour trois conseillers sortant de charge, soit Mons. Emile Boulianne Quartier No 4, Charles Arthur Dufour Quartier No 5 et Auguste Rochefort Quartier No 6, il est proposé par Mons. Lucien Quellette que Mons. Lionel Poitras soit nommé président d'élection ainsi que Mons. P.A. Marcotte soit nommé secrétaire d'élection.

Accepté à l'unanimité.
Res No 4 Propose par Mons. Pierre Imbeault qu'un avis public soit installé aux trois endroits suivant, savoir Le Bureau de Poste Baie St Catherine

Cont les No 4 le Bureau de poste de Pointe au
Bouleau et finalement à la
forêt de l'Eglise Paroissiale de
St Firmin, que la date de
nomination des trois remplaçants
aura lieu le 10 ième jour de
janvier Mil Neuf Cent Soixante
Huit (1968) en la salle
Municipale de St Firmin entre
(10) dix heures AM et (12) Douze
heures AM, ainsi l'élection
si il y a lieu prendra place
au même endroit le lundi,
Quinzième (15 ième) jour de
janvier Mil Neuf Cent Soixante Huit
(1968) de huit heures (8) du matin
jusqu'à six (6) heures du soir.
Accepté à l'unanimité

Res Nos Proposé par Mons Auguste
Rocheport que les lots No six (6)
sept (7) et huit B (8B) du rang
A des plans et livres de renvoie
officiel du Canton de Saguenay
avec toutes les bâtisses dessus
construites, dépendances et
circonstances, à distraire
toute fois des dits lots les parties
ou les droits vendus suivant
justes titres enregistrés de
M^{de} Yvonne Tremblay veuve ~~non~~
remariée de Mons. Padoue Savard,
en son vivant cultivateur, soient
en mutation à Mons. Paul André
Savard. Accepté à l'unanimité

Res No 6 Proposé par Mons. Lucien
Ouellette que le montant
de deux Mille cinquante cinq
dollars (\$2055.00) soient payés
tel que demandé par la

Cont. Res No 6 Commission Municipale de Quebec
en paiement des intérêts sur
Obligations d'une émission de
\$71,500.00 le 1er Août 1964.

Accepté à l'unanimité.
Res No 7. Proposé par Mons. Raoul Ouellette
que Mons. Joseph Savard soit
nommé contremaître des travaux
d'hiver.

Accepté à l'unanimité.
Res No 8 Proposé par Mons. Auguste
Rocheport que le rôle de perception
soit homologué tel que présenté
pour l'année 1968.

Accepté à l'unanimité.
Res No 9 Proposé par Mons. Pierre Dubault
que par la présente résolution les
propriétaires de Trains Mobiles
à neige (Sky Doo) sont tout à
fait interdits de circuler dans
la route Leclerc sous peine
d'amende de (\$10.00) Dix Dollars
Minimum à (\$25.00) Vingt Cinq Dollars
Maximum et que le temps d'usage
soit limité à (10) dix heures du
soir pour traverser la route
tel que par la loi Provinciale
et que tel avis soit affiché à
l'Eglise et aux deux bureaux
soit Baie Ste Catherine et Pointe
au Bouleau.

Accepté à l'unanimité.
Res No 10 Proposé par Mons. Lucien
Ouellette que la plainte portée
par Mons. Pauls Boulianne
incriminant le fils de Mons.
Lucien Boulianne d'aller
verser des rebuts sur le sable
face à leur demeure soit retiré.

Res No 10

faute de détermination de preuve
et que le montant de (2^{me}) Deux
Dollars que le conseil municipal
à payé à la police pour visiter
les lieux soient remboursés par
le dit Paulo Boulianne.

Accepté à l'unanimité.
Assermentation du Président d'Élection,
laquelle sera tenue le (15^{ieme}) quinzième
jour de janvier 1968 pour rempla-
cer les trois conseillers sortant
de charge, savoir Mess^{rs} Émile
Boulianne, Quartier No 4, Charles
Arthur Dufour, Quartier No 5 et
Auguste Rochefort Quartier No 6.

Je Lionel Poitras,
Cultivateur, de la Paroisse de
St Firmin de Baie Ste Catherine,
jure solennellement que je
remplirai avec honnêteté
et fidélité les devoirs de
cette charge au meilleur
de mon jugement et de ma
capacité. Ainsi que Dieu me
sait en aide.

Signé Lionel Poitras
Assermenté devant moi
à St Firmin de Baie Ste Catherine
ce troisième (3^{ieme}) jour de
janvier 1968.

Signé T.A. Marcotte
Sec. Pres.

Copie certifiée de l'assermen-
tation.

T.A. Marcotte
Sec. Pres.

Lionel Poitras nommé Mons. P.A.
Marcotte, Sec. Pres. de la municipalité,
secrétaire pour la présente élection
tel que mentionné ci dessus. Lionel Poitras

Copie
Certifiée
T.A. Marcotte
Sec. Pres.

Le 10^{ème} jour de
Ce dixième (10^{ème}) jour de
Janvier 1968, à une assemblée
générale de tous les Electeurs
de la Municipalité de St Fim
ce jour même au lieu ordinaire
des séances à (10) Dix heures de
l'avant midi cette assemblée
a été convoquée par avis
public en date du (3) trois
Janvier 1968 et le (2) deux
Janvier 1968 la mise en nomination
de trois conseillers suivants.
Savoir Messieurs Siege No 4
Emile Baulianne Siege No 5
Charles Arthur Dufour Siege No
Auguste Rochefort, ces sieges
déclarés vacants par l'expir
ation de leurs mandats.
sans ma présidence

Lionel Dumas Président
d'élection

10 hrs 10 Bulletin de Présentation de Auguste Rochefort
Je Harry Dumas propose M. Auguste
Rochefort conseiller au Siege No 6
et nous avons signé

Proposeur Harry Dumas cult.
et seconde par Alex Savard
Accepté par Lionel Dumas Président

11 hrs 55 Bulletin de Présentation de Emile Baulianne
Je Harry Dumas propose M. Emile Baulianne
au Siege No. 4 et nous avons signé

Harry Dumas Proposeur
et seconde par Alex Savard

11 hrs 59 Accepté par Lionel Dumas Président
Je Harry Dumas propose M. Charles
Arthur Dufour au Siege No. 5
et nous avons signé Harry Dumas Proposeur
seconde par Alex Savard

Accepté par Lionel Githas Président d'élection

Par conséquent se déclare
M. Auguste Rochefort élu au siège
no 6 ~~par~~ par acclamation
M. Emile Boulianne élu au siège
no 4 ~~par~~ par acclamation
M. Charles-Arthur Dufour
Au siège no 5 par acclamation

Signé Lionel Githas
Président d'élection

Je P.A. Maccoth, Sec Tres
certifie que la proclamation
ci-dessus annonçant l'élection
par acclamation de M. ss
Auguste Rochefort, siège No 6
Emile Boulianne, siège No 4
et Charles Arthur Dufour, siège No 5
a été affichée aux endroits
suivants; savoir: à l'Eglise
Paroissiale de St Firmin, au
Bureau de Poste de St Baie St
Catherine et enfin au bureau
de Poste de Pointe au Bureau.
Ce 10^{ème} jour P.A. Maccoth
de Janvier 1968. Sec Tres

Les conseillers élus
suivants ont été avisés par
écrit de leur nomination
savoir Emile Boulianne au siège No 4
Charles Arthur Dufour au siège No 5
et Auguste Rochefort au siège No 6

Signé
Président d'élection
Lionel Githas Pres.

avisé individuellement
au conseil des élus
mis à la poste
17/1/1968

Province de Québec
ce dix huitième (18^{ème}) jour de
Janvier (1968) Mil Neuf cent
soixante huit Mons. Gilbert
Dufour assistant secrétaire
aux travaux d'hiver a prêté
le serment suivant:

Je Gilbert Dufour assistant
secrétaire aux travaux d'hiver
1968, jure solennellement que
je remplirai avec honnêteté
et fidélité les devoirs de cette
charge au meilleur de mon
jugement et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide

Signé Gilbert Dufour
Assermenté devant moi à St-Firmin
de Baie Ste Catherine ce jour² de
Janvier 1968.

P. M. Marcant
Sec. Tr. Hiv.

Province de Québec
ce Vingt Quatrième jour (24^{ème}) de
Janvier à une Assemblée
Spéciale tenue aux lieux
ordinaires pour l'asssermentation
des conseillers élus le (10^{ème})
Dixième jour Janvier 1968.

Je André Boulianne
échevin au siège No 4 jure
solennellement que je remplirai
avec honnêteté et fidélité les
devoirs de cette charge au meilleur
de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide
Signé

Assermenté devant moi à St-Firmin
de Baie Ste Catherine ce 24^{ème} jour
de Janvier 1968. P. M. Marcant
Sec. Tr. Hiv.

Je Charles Arthur Dufour
reçu conseiller au siège No 5
jure solennellement que je
remplirai avec honnêteté et
fidélité les devoirs de cette
charge au meilleur de mon
jugement et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me soit
en aide. Charles Arthur Dufour
Signé

Assurance devant moi à
St Firmin de Baie St Catherine
ce 24^{ème} jour de janvier
1968.

P.A. Macas

Sec. Trés.

Je Auguste Rochefort
reçu conseiller au siège No 6
jure solennellement que je
remplirai avec honnêteté et
fidélité les devoirs de cette
charge au meilleur de mon
jugement et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide.

Signé Auguste Rochefort

Assurance devant moi à
St Firmin de Baie St Catherine
ce 24^{ème} jour de janvier
1968.

Ronald Kemp maire

Res no 11

Proposé par Lucien
Ouellette, vu qu'on doit
payer les travaillant aux
travaux d'hiver toutes les
semaines, que son honneur le
Maire Mr Gerald Kemp, et le
secrétaire trésorier soient autorisés
à signer les chèques de paye chaque
semaine après vérification.

des feuilles de temps lesquelles
sont faites par le secrétaire
aux travaux d'hiver et que
ces montant soient acceptés
aux assemblées régulières.

Accepté à l'unanimité
l'assemblée étant ajournée
à une date ultérieure.

Gerald Kenney maire

Province de Québec

Ce 5^e jour de février 1948 l'assemblée
régulière laquelle est tenue dans
la salle municipale du lac Proche-
noire et suivant le Code mu-
nicipal de la Province de
Québec sont présents Son Hon-
le Maire Mons Gerald Kenney
Messieurs les échevins
Paul ouellette.

Charles arthur Dufour

Auguste Rochefort

Pierre Imbeault.

Lucien ouellette, formont quorum.
est absent Mr Emile Baulionne
après la lecture des minutes de
l'assemblée précédente les comptes
sont présentés pour acceptation
à savoir.

cliques #1	Intérêts sur obligation #2055.00	↓
2	Téléphones	22.72
3	électricité	5.50
4	Réparation aqueduc	15.40
5	Clouffage	57.34
6	Ponte Leduc Gratte	60.00
7	annulé	
8	Clouffage	70.15
9	Depense voyage Ré audition	24.06
10	Dipt des Incendies	5.39

Cléques Nos

11	Téléphones.	13.13
12	onsuli	
13	aqueduc entrée a Poulsoard 101.10	
14	Végeli tuyau antoise Boulionne	35.00
15	Salaires Secrétaires.	100.00
16	Tracteurs pour travaux d'hiver	22.50
17	tracteurs	33.75
18	Pacc Poulsoard	39.50
19	Matériaux outils Bromillard	329.98
20	Kemi 4 astes truck	105.00
21	tracteurs	39.38
22	Timbres Jonvies	7.93

Résolution 12 Proposé par Lucien ouellette
et accepté à l'unanimité que
les comptes ci-dessus soient
acceptés et payés.

Résolution 13 Proposé par Pierre Imbeault
que le montant de la paye
de la semaine du 22 au 27 janvier
et celle du 29 janvier au 3 février
au montant de \$ 4383.16 soit
accepté. adopté à l'unanimité

Cléques 26 a 56 semaine 22 au 27 janvier
Cléques 59 a 99 inc semaine 29 janvier 3 février

Résolution 14 Proposé par Poul ouellette que le
lot circonscrit (54) quater rang un
(1) du Cadastre officiel du con-
ton Poquevay de la première
division d'enregistrement de
Charlevoix.

Lot partie (54) rang (1) y compris
les immeubles, soient transférés
par mutation au Ministère de
la Voirie, de la Province de
Québec accepté à l'unanimité

Résolution 15 Il a été proposé par Charles arthus
Dufour que la dimission de

le Conseil Municipal accepte
avec regret la démission de
Monsieur Emile Boulionne au
siège No 4 soit accepté.

adopté à l'unanimité
Résolution 16 - Proposé par ~~Mr Lucien ouellet~~
~~Auguste Rochefort~~
que Monsieur Pierre Imbeault
soit nommé Pro-Maire, pour
trois mois

adopté à l'unanimité
(l'assemblée)

Résolution (17) Proposé par Lucien ouellet
qu'un montant de \$15.00 soit
alloué à Patrick Poitras pour
surveillance au poste à in-
cendie et au camion à incendie

adopté à l'unanimité
l'assemblée étant assemblée à
neuf heures et quinze minutes
et à une date ultérieure.

Gerald Kenny

Province de Québec
Ce 4^{ème} jour de Mars Mil
Neuf Cent Soixante huit
Assemblée régulière du Conseil
tenue dans la salle municipale
suivant le code de la province
de Québec sont présents Son Hon.
Mons. Le Maire Gerald Kenny
Charles-Arthur Dufour Pierre Imbeault
Rosal ouellet Auguste Rochefort.

formant quorum
Présentation des comptes

Chaque 23
24
15

Chequet 201	Pascal Hardware Met fenêtres garage				\$10.82
✓ 205	Jos. Lapsse Tracteur travaux d'hiver				30.00
- 206	Henri Foster Camion	✓	✓		180.00
- 207		✓	✓		180.00
✓ 208	McKené Savard	✓	✓		26.25
209	annulé	✓	✓		
213		✓	✓		
✓ 215	Henri Foster	✓	✓		150.00
214	Voix Travaux d'hiver				v.a.c.
✓ 216	Yves Poiras	✓	✓		1.50
✓ 217	Petrols Irving Chauffage				36.60
✓ 218	PA Marcotte Salaire				100.00
✓ 219	McCamy Marquis Garantie				20.00
- 220	C. Bravillard Tracteur Incendies				44.59
Propose par					
✓ 251	Hydro Quebec Electricité				7.29
✓ 252	Gilbert Dufour Timbres Postaux				3.84
- 253	Edras Thérien Camion Travaux d'hiver				30.00
- 254	Henri Foster	✓	✓		150.00
- 255	McKené Savard Tracteur	✓	✓		15.00

Res. 18 = Propose par Pierre Imbeault
que les comptes
soient acceptés tel que
présentés. accepté à l'unanimité

Res No 19 Propose par Charles Arthur Dufour.
que les montants suivants
soient acceptés en payement
des salaires de travaux d'hiver

Cheques No 101 à 144 inc	\$2379.66
✓ 145 à 186 ✓	2349.06
✓ 188 @ 200 ✓	2064.36
✓ 226 @ 250 ✓	
✓ 276 @ 318 ✓	2547.82
Total au 5 ^{ème} Mars 1968	\$9340.90

Res 20 Propose par Proulx, Imbeault,
Mr Joseph Dufour décide
Mr Albert Dufour Cultivateurs de

la paroisse de St-Firmin cte
Charlevoix. Une terre située à
St-Firmin cte Charlevoix con-
tenant cinq arpents de lar-
geur sur vingt huit arpents
de profondeur environ tenant
en bas du fleuve St-Laurent
en arrière à la profondeur et
d'un côté au sud ouest à la
succession adélard Rochefort et
d'autre côté au nord-est à
Eugène Lapirose ladite terre
étant et composant les lots
numéro quatre A (4A) du
rang A et deux A (2A) du
rang II sur les plans et livres
de renvoi du cadastre officiel
pour le Conton Saguenay en-
semble avec toutes bâtisses
dessus construites, circonstances
et dépendances à distraire
toutefois les emplacements de
Louis-Henri Dufour et de
Lucien ouellet, soient transférés
par mutation à Albert Dufour
au rôle d'évaluation.

accepté à l'unanimité
Règ 21 Proposé par Roul ouellet que
Monsieur Lir Dalloire soit nom-
mé conseiller au siège No 4
en remplacement de Emile
Baulionne qui a démissionné,
pour cause de maladie.

accepté à l'unanimité
Règ 22 Proposé par Mr Pierre Imbeault
qu'un montant de \$15.00 dollars
soit donné à Patrick Poitras
sous surveillance au poste à in-

cendie et du camion a incendie
L'assemblée étant ajournée à
une date ultérieure, à neuf
heures et trente, Gerald Kenney, maire

Province de Quebec
ce 13 ième jour de Mars 1968
Assemblée spéciale convoquée
pour accepter la balance
des comptes des travaux
d'hiver ainsi que tout
autre sujets nécessaires au
fonctionnement du conseil.
Cette assemblée est tenue
suivant le Code Municipal
de Quebec et la continuation
de l'assemblée régulière tenue
le 4 ième jour de Mars 1968.

Sont présents Son Hon.
Mr le Maire Gerald Kenney
les conseillers Mr Auguste
Rocheport, Pierre Dubault et
Chs. Arthur Dufour formant
Quorum, sont absents Mess.
Lucien Ouellette, Raoul Ouellette
et Leo Dallaire tous pour
cause majeure.

Rédiction des Comptes
pour acceptation savoir
Un montant de \$ 3176.25
Couvrant la balance des
salaires et le matériel pour
la finition des travaux
d'hiver. La Balance des
salaires étant de \$ 1718.40
Tandis que le Camionnage

se monte à \$1066.88 plus total
des matériels soit \$390.94.
Res No 23 Proposé par Mr Léo Arthur
Dufour, que ces comptes
soient acceptés.

Accepté à l'unanimité.
L'assemblée étant terminée
et remise à une date
ultérieure. Gerald Kenney maire

P.A. Marcotte
Sec. Thero.

Province de Québec ce
1er jour d'avril 1968, Assemblée
régulière du Conseil tenue
à l'endroit régulier soit dans
la Salle Paroissiale de la Muni-
cipalité, à 7 1/2 heures du soir
et suivant le code de la
Province de Québec. Sont
présents son Honorable Maire
Gerald Kenney les conseillers
Mr Auguste Rochefort, Léo Art Dufour
Léo Dallaire, Lucien Ouellette, Paul
Ouellette, Pierre Dubéault formant
Quorum.

Présentation des Comptes
pour acceptation

Cheque #40	Fosses Route Leclerc déneigement	20.00	✓	
211	Bell Tel Co	Telephone	28.69	+
212	Paul André Savard déneigement		14.00	+
257	Gilbert Dufour Timbres		3.84	✓
262	Conseil de Comté 1967-1968 N.S.		560.77	+
263	Gilbert Dufour Collection Eau etc		50.00	+
264	P.A. Marcotte Timbres etc		2.88	+
265	Salaires P.A. Marcotte		100.00	✓
259	Co. Brault & Co Travaux d'hiver		4.05	✓
270	Bell Tel Co Tel		6.38	✓
271	✓	✓ appels L.D.	31.95	✓
272	P.A. Marcotte Dep Voyage Le Claret		8.40	✓

Cheque No 273	Jimmy Simard	32.50
✓ 374	Les Petroles Irving Champagne	32.25
✓ 375	Hydro Quebec Electricite	7.15
✓ 266	Ant. Savard Fosses Haute Leclerc	36.25
✓ 267	Formules Muntel	3.71
✓ 268	Patrick Savard Fosses Route Leclerc	18.75
✓ 269	Edouard Boulianne ✓ ✓	15.00
✓ 270	Accide d'Anjoue ✓ ✓	10.00
✓ 365	Emploi Federal Travaux d'Heures	519.50
✓ 366	Provincial ✓ ✓	415.00
✓ 367	Lentes du Quebec ✓ ✓	305.10
✓ 369	Comm Accident du travail	663.00
x	Montant total Ass. Chomage.	387.44
	Balance des cheques non acceptes	715.30
	le montant total des travaux d'heures	
	incluant tout moins le materiel	
	s'eleve @ \$15 442.46 =	

Cheque # 271 Philippe Rochefort 2.00
 + 272 Drudel & Tremblay ^{Inc} Route Leclerc 60.00
 Les No 24 Propose par Mr Lucien Huillet
 que les comptes ci dessus
 soient acceptes pour paiement.
 + 273 Mr Auguste Rochefort ^{se} Consul 18.00
 Economique St Hilairon
 tel que presentes.
 Accepte a l'unanimité

Res No 25 Propose par Mr Pierre
 Dubault que la mutation
 du lot No 24 Rang 1 du Canton
 Saguenay soit faire au
 nom de Mons. Georges Albert
 Tremblay ^{vente} faite le 12 avril 1967
 date de la vente tel qu'enregistre
 d'après les minutes du Notaire
 Benoit Warren et enregistré
 sous le No 49539.
 Accepte a l'unanimité
 Res No 26 Propose par Mr Auguste
 Rochefort que Le se. tres. M.

Copie
 envoyée à
 Mr H. P. Dubault
 Sec. Tres. Comm.
 Saguenay
 9/1/68
 H. Huillet

Copie de
cette Res
No 26
transmise
à la Comm
Municipale
de Québec
att'n Mr Geo Delisle
avocat
3/4/68

P.A. Marcotte soit retenu
en service comme tel et
pour un mois à partir
de cette date du premier
avril au salaire de Un cent
Vingt Ling Dollars par mois
et pour un service de trois
jours par semaine soit le
mardi, mercredi et le jeudi
de 9am à 11am et de 2pm à
5pm tout ces jours ouvrés,
que copie de cette résolution
soit envoyée à la Commission
Municipale de Québec avec
option de rengagement tous
les mois futurs.

Accepté à l'unanimité.

L'assemblée est terminée
à 9.50pm et remise à une
date ultérieure.

Gerald Kenny Maire
P.A. Marcotte
Sec. adj.

Province de Québec

ce 8^{im} jour de Mai 1968

Assemblée du conseil pour
remplacer l'assemblée
régulière devant être tenue
le 7 Mai 1968 et tenue dans la
Salle paroissiale, aux lieux
ordinares à 7 1/2 heures du
soir, étaient présents Mons.
Le Maire Gerald Kenny ainsi que
Pierre Dubault, Chs Arthur Dufour,
Leon Dallaire, Lucien Ouellette,
Auguste Rochefort et Raul Ouellette
conseillers formant Quorum.

Présentation des Comptes
Cheque No 276 Bureau d'enregistrement de
Jeannot Lapointe

1.10

#377	Bell Tel Co. Tel.	11.14
378	P.A. Marcotte Dep. Loisirs	11.95
379	Chauffage Irving	18.15
380	Pierre Dubéault Prot Civile	36.60
381	Le Henri Dufour Aqueduc	14.38
382	Joseph Savard ✓	6.75
383	Albert Dufour ✓	8.13
384	Electricité H.Q. Lumière	6.00
385	P.A. Marcotte, Saine avril	125.00
386	Jos. Savard Aqueduc	21.75
387	Gabriel Savard ✓	21.75
388	Le Henri Dufour ✓	21.75
389	Henri Foster ✓	25.00
390	McKenzie Savard ✓	42.50
391	✓ ✓ ✓ Dépôt	30.00
392	Johnny Poitras Aqueduc	10.63
393	Martial Asselin ✓	10.63
394	Joseph Savard ✓	5.00
Payé par Argent de la Caisse pour l'envoi de 42 avis enregistrés @ .55ch		23.10
395	J. Demus Stel Aqueduc	116.67
396	Trudel & Tremblay Recluse	80.00
397	P.A. Marcotte Saine Timbre	46.39
398	Joseph Savard Aqueduc	5.00
399	Albert Dufour ✓	5.00

Res 780.27

Proposé par Mr Chs. Robit
Dufour que les comptes
soient acceptés tel que présentés.
Accepté à l'unanimité

Les No. 78

Considérant que des
Contribuables envoient des
chèques non acceptés en
paiement de leurs taxes
foncières et que dans tous les
cas on ne calcule et paye
les intérêts accrus il est donc
proposé par Mr Lucien Ouellette
que des avis avec explications

additionnelles soient envoyés
à ces gens afin qu'ils
viennent régler au bureau
du secrétaire.

Les No 29 = Accepté à l'unanimité.
Proposé par M. Léo
Dallaire qu'une gratification de
Dix Dollars soit donnée au
comité de la fête des gens
agés.

Accepté à l'unanimité.
L'assemblée est close à 9 pm
jusqu'à nouvel ordre.

S. A. M. Macdonald

Continuation Continuation de l'Assemblée régulière
de l'assemblée ce treizième jour de mai dix-neuf cent
des 1968 *soixante et huit à six heures P.M. pour*
des mai 1968 l'engagement d'un secrétaire-trésorier en
remplacement de Monsieur P. A. Macotte qui
a terminé le 8^e jour de mai

Avait fait application pour la position
de secrétaire-trésorier Madame Lior-Georges
Dufour et Monsieur Joseph Laprise, et après
discussion entre tous les membres du Conseil
les conseillers suivants étaient en faveur
de Madame Lior-Georges Dufour:

Lucien Ouellet

Raoul Ouellet

Auguste Rochefort.

Étaient en faveur de Monsieur Joseph
Laprise: Charles-Arthur Dufour
Pierre Imbeault
Lior Dallaire.

Il restait donc au Maire Gerald Kennedy
à prendre une décision, et la décision
a été que Madame Lior-Georges Dufour
soit nommée secrétaire-trésorière au

salaire de \$ 125.00 par mois et aux conditions suivantes : soit une journée de travail de huit heures soit le mercredi de chaque semaine aux heures suivantes
(au bureau de la 9 a.m. à 12. a.m.
Municipalité) 1 p.m. à 4 p.m.
7 p.m. à 9 p.m.

et compris les deux jours de la collection de la taxe d'eau.

Il est entendu aussi que le secrétaire devra faire du travail occasionnel chez-elle entre ces dates énumérées, ceci pour rendre service aux gens et rendre un service plus efficace.

Res. no 30. Il est proposé par Monsieur Pierre Imbeault que Madame Léon-Georges Dufour soit autorisée à signer les chèques conjointement avec le Maire, et que copie de cette résolution soit envoyée à la Caisse Populaire St. Fimmin, à la Banque Provinciale de La Malbaie et au Ministère des Affaires Municipales, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Approuvé à l'unanimité.

Cette assemblée étant terminée est ajournée à une date ultérieure

Gerald Kermy maire
Mme Léon-Georges Dufour
sec. tris

Province de Québec

Ce 3^e jour de janvier 1968.

Assemblée ^{régulière} du Conseil, tenue à l'endroit régulier soit dans la salle Paroissiale de la Municipalité à 7 1/2 heures du soir et suivant le code de la Province de Québec.

Sont présents, Son honneur Monsieur le Maire Gerald Kenny, les conseillers Messieurs Auguste Rochefort, Charles Arthur Dufour, Pierre Imbrault, Raoul Ouellet, et Léo Dallaire. formant Quorum.

7

Présentation des comptes pour acceptation

Chèque 400	P. A. Marcotte. Travail de vérification	* 5.00
" 402	Adolphe Mc Nicoll Arquebues	* 71.00
" 403	Bell Téléphone	* 10.11
" 404	Paiement sur obligations C. Municipale	* 7293.08
" 405	Comité des loisirs (âge d'or)	* 10.00
" 406	M. Rini Pitras Maintenance camion huile	* 5.20
" 407	M. Auguste Gaudreault. gaz camion	* 12.67
" 408	M. Gerald Kenny. Téléphone	* 4.20
" 409	Les Pitoles Irving Inc.	* 35.00
" 410	Mme Rini Savard. Maintenance dépôt	* 47.50
" 411	Hydro-Québec Electricité	* 2.49
415	Mme Lion Georges Dufour salaire	* 82.10
414	Syndicat d'initiative Touristique de Charlevoix	* 25.00

Res no 31 Proposé par Monsieur Léo Dallaire que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité

Res no 32. ~~Une contribution est versée par le Conseil~~

~~Il est proposé par Monsieur Auguste Rochefort que le conseil municipal de St-Firmin soit autorisé à payer un montant de 25.00 comme contribution au Syndicat d'Initiative Touristique de Charlevoix.~~

Accepté à l'unanimité

Res no 33. Proposé par Monsieur Léo Dallaire, que le Conseil Municipal, ~~gratifie~~ exempté Monsieur Adolphe Otis de la taxe d'eau partie du

exemption eau mois de mai 1968, jusqu'à ce qu'il soit
de M. Adjuvée de retour dans sa maison. Considérant sa
Otis. malchance en rapport avec l'incendie de sa
demeure. soit pour une période de trois à
quatre mois pour lui donner la chance de
se reconstruire. Ceci n'engage en rien le Con-
seil Municipal, et il aura le loisir d'annu-
ler cette résolution en tout temps s'il le
juge nécessaire.

Adopté à l'unanimité

Rés no 34.

Nul

Proposé par M. Charles-Arthur Dufour
que le Conseil Municipal soit autorisé à
faire un emprunt temporaire
~~emprunt~~ au montant de \$500.00 ^{dollars} ~~francs~~
(huit mille cinq cent dollars) pour les fai-
sances de ses obligations.

Rés no 34.

Proposé par M. Charles-Arthur Dufour
que le Conseil Municipal de St-Firmin soit
autorisé à faire un emprunt temporaire de
(huit mille cinq cent) \$500.00 soit pour
une période de quatre mois.

Accepté à l'unanimité

Rés no 35.

Il est proposé par Monsieur Léo Dallaire
que Monsieur Pierre Imbeault soit nommé
pro-maire pour une période de trois mois.

Adopté à l'unanimité

Rés no 36

Il est proposé par Monsieur Auguste
Rocheport que le Conseil Municipal défende
à toute personne de l'extérieur de colporter
ou de vendre, ou solliciter les passants et
les passagers à la Traversée de Baie St-
Catherine. Cette résolution s'applique aussi
pour les sourds-muets de l'extérieur qui
présentent des cartes pour solliciter de

l'argent aux passants.

Adopté à l'unanimité

Rés no 37

Il est proposé par Monsieur Auguste Rochefort, que le Conseil Municipal envoie une facture détaillée à la Commission Scolaire St-Fernin pour la pose ~~de~~ d'une valve d'entrée à la nouvelle école. Cette dite valve d'entrée dû à la grosseur du tuyau demandé par les exigences de la construction, soit d'un 1 1/2 pouce, qui occasionne des dépenses additionnelles de l'ordre de: \$147.25 (cent quarante sept piastres et vingt cinq sous) ceci à cause de valve d'entrée ^{3/4} ¹⁰/₁₆ ¹⁰/₁₆ existante. Le conseil ne pense pas justifiable de payer un tel montant d'après le règlement numéro 5.

Accepté à l'unanimité

L'Assemblée étant terminée à dix heures, elle est ajournée à une date ultérieure

Mme Lion-Georges Dupuis
sec-trés

Continuation

Continuation de l'Assemblée régulière de l'ass- dix-septième jour de juin 1968 au lieu ordi-
elle régulière naire des Assemblées à 7 1/2 heures p. m. pour
1968 pour juin passer une résolution, afin d'approuver une
1968. requête demandant au Ministère de la Chasse et de la Pêche et au Ministère du Tourisme pour empêcher ^{la location} des lacs présentement vacants dans les limites de la paroisse de Baie Ste-Catherine, étant donné que la Municipalité ne possède aucun lac personnel.

Discussion des comptes d'acqueduc (détaillés) pour la nouvelle école.

Étaient présents les conseillers suivants:
M. Le Maire Gerald Kenney, Messieurs Pierre Imbeault, Mess. Lis Dallaire, Charles Arthur

Dufour, Auguste Rochefort, Raoul Ouellet. Était absent Monsieur Lucien Ouellet.

Res. no 38.

Il est proposé par Monsieur Charles-Arthur Dufour que le Conseil Municipal appuie par cette résolution, pour demander aux Ministres du Tourisme, de la Chasse et Pêche pour empêcher la location des lacs frèremment vacants dans les limites de la paroisse de Baie St. Catherine, étant donné que la Municipalité ne possède aucun lac personnel.

Adopté à l'unanimité

Res. no 39.

Il est proposé par Monsieur Auguste Rochefort que le Conseil Municipal fasse passer une facture détaillée pour installation d'une valve d'entrée, ainsi que le travail pour service d'égout d'acqueduc au constructeur Monsieur Alain Larive Inc. de Chicoutime Nord, pour la construction de la nouvelle école de Saint-Firmin.

Adopté à l'unanimité

L'Assemblée étant terminée à 8.45 p.m., elle est ajournée à une date ultérieure.

Gerald Kerry.

Mme Léon Georges Dufour, secrétaire

Prévu de Québec

Ce 2^e jour de juillet 1968.

Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue à l'endroit régulier soit dans la salle Paroissiale de la Municipalité à 7 1/2 heures du soir et suivant le code de la Province de Québec

Sont présents : M. le Maire Gerald Kerry.

Mess. les Conseillers : M. Auguste Rochefort, Léo Dallaire, Pierre Imbrault. Etant absents : Mess : Charles Arthur Dufour, Ramel Ouellet, Lucien Ouellet.

Présentation des comptes pour acceptation

Cheque no.

417	Ministère du Revenu Provincial	\$ 4.55
418	Ministère du Revenu Fédéral	\$ 2.45
419	Bell Telephone Company.	\$ 15.51
420	M. Philippe Rochefort (Police)	6.00
421	Ministère du Revenu Provincial	4.55
422	Ministère du Revenu Fédéral	2.45
423	Mme Linn. Georges Dufour salaire juin	\$ 119.35
424	Mme Rini Savard. Maintenance Epitoir	7.50
425	Mme Linn. Lésèque & Marguis (Assurances)	21.00
426	Hydro-Québec	\$ 2.15
427	M. Philippe Rochefort (Police)	\$ 2.00
428	Mme Rini Savard. Maintenance Epitoir	\$ 12.50

Accepté à l'unanimité

Res no 40.

Mutation

de feu M. Lucien Martel à son épouse

Martel à son épouse

Proposé par Monsieur Léo Dallaire, que le Conseil Municipal accepte la mutation de feu Monsieur Lucien Martel à dame Marie-Ange Martel.

Désignation a) Un immeuble utilisé comme résidence privée connu et désigné comme étant les lots nos douze et treize des subdivisions du lot originaire no un (1-12 & 13) du cadastre officiel pour le rang B. du canton Saguenay, avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances.

b) Un terrain vague connu et désigné comme étant le lot no un - onze (1-11) du cadastre susdit, sans bâtisse.

Accepté à l'unanimité

Ris n° 41

Mutation de

M. Albert Dufour

à ses frères

Proposé par Monsieur Pierre Dubault que le Conseil Municipal accepte la mutation suivante :
De M. Albert Dufour à... Messieurs Lénidas Dufour

Désignation : Un emplacement sis en la paroisse de Saint-Firmin, rang A. étant et composant partie du lot quatre - A. (P. 4. A.) au cadastre officiel pour le Canton Saguenay, mesurant une largeur uniforme de quatre-vingt-cinq pieds (85') sur une profondeur uniforme de cent pieds (100'), le tout mesure anglaise et borné comme suit : au sud-est, au chemin public ; au nord-est à partie du même lot (l'immeuble ci-après désigné, Antoine Dufour) des autres côtés, à partie du même lot (le donateur).

2-A. Messieurs Antoine Dufour

Désignation : Un emplacement sis en la paroisse de Saint-Firmin rang A. étant et composant partie du lot quatre A. (P. 4. A.) au cadastre officiel pour le Canton Saguenay mesurant une largeur uniforme de quatre-vingt-cinq pieds (85') sur une profondeur uniforme de cent pieds (100') le tout mesure anglaise et borné comme suit : au sud-est, au chemin public ; au sud-ouest, à l'immeuble en premier lieu désigné, Lénidas Dufour ; au nord-ouest, à partie du même lot (le donateur) au nord-est, à partie du même lot (Charles-Henri Dufour.)

3-A. Messieurs Gilbert Dufour

Désignation : Un emplacement sis en la paroisse de Saint-Firmin, rang A étant et composant partie du lot numéro quatre-A (P. 4 A) au cadastre officiel pour le Canton Saguenay, mesurant une largeur

uniforme de quatre-vingt-cinq (85') sur une
profondeur uniforme de cent pieds (100') le
tout mesure anglaise et borné comme suit :
au sud-est chemin public ; au sud-ouest,
à partie du même lot (Lucien Ouellet) au nord-
ouest à partie du même lot (le donateur) au
nord-est à l'immeuble ci-après désigné,
Bertrand Dufour) ;

4. A Monsieur Bertrand Dufour :

Désignation : Un emplacement sis en la paroisse
de Saint-Firmin, rang A. étant et composant
partie du lot quatre A. (P. 4-A) au cadastre
officiel pour le Canton Saguenay, mesurant
une largeur uniforme de quatre-vingt-cinq
pieds (85') sur une profondeur uniforme de
cent pieds (100') le tout mesure anglaise et
borné comme suit : au sud-est au chemin
public ; au sud-ouest à partie du même lot
(l'immeuble immédiatement ci-dessus dé-
signé Gilbert Dufour) des autres côtés, à
partie du même lot (le donateur).

Accepté à l'unanimité

Assemblée étant terminée à 2 1/2 heures p. m.
elle est ajournée à une date ultérieure

Gerald Korny maire

Mme Lion Georges Dufour secrétaire

Assemblée ré-
gulière 5 août
1968.

Ce 5^e jour d'août 1968. Assemblée régulière du Conseil, tenue à l'endroit habituel, soit dans la salle paroissiale de la Municipalité à 7 1/2 p.m. du soir et suivant le code de la Province de Québec.

Sont présents : Monsieur le Maire Gerald Kenny, Messieurs les Conseillers : Pierre Imbrault, Léo Dallaire, Charles-Arthur Dufour. Sont absents : Mess: Raoul Ouellet, Lucien Ouellet et Auguste Rochefort décidé.

Présentation des comptes pour acceptation :

Ch. no. 429	Banque Provinciale du Canada. (obligations)	3055.00
" 430	Formules Municipales Ltée (papeterie)	" 11.75
" 431	Bell Telephone	" 12.22
432	Hydro-Québec	" 1.62
433	Mme Rina Savard. Tracteur répara- tion du chemin d'aqueduc et de poteau	" 30.00
434	M. Philippe Rochefort	11.00
435	Mme Lion-Gorges Dufour salaire journalier	" 117.35
436	Ministère du Revenu Provincial	4.55
437	Ministère du Revenu Fédéral	" 2.45
438	Henri-Paul Chamberland Réception résolution	" 10.00

Rés. no. 42 Proposé par Monsieur Léo Dallaire que les comptes soient acceptés tels que présentés (récepté à l'unanimité)

Rés. no. 43 Il est proposé par Monsieur Charles-Arthur Dufour que le Conseil Municipal fasse don de \$10.00 pour l'organisation (du départ) de la réception organisée par le départ du curé. Payé par chèque no 438 à Monsieur Henri-Paul Chamberland organisateur.

Accepté à l'unanimité

Rés no 44. Il est proposé par Monsieur Léo Dallaire que le Conseil Municipal se décide par cette résolution, d'accepter la demande de Monsieur David Boulianne pour construire un hangar de 12 x 20 pieds. Seulement ce hangar devra être ~~constituit~~ fini à l'extérieur en papier briguili, afin de ne pas donner mauvaise apparence le long de la route nationale. Et ne devra en aucun temps abriter ou faire cuire des crevettes. Le conseil exige que le terrain alentour de ce dit hangar soit tenu toujours bien propre dû à sa situation le long de la route nationale.

Accepté à l'unanimité

Assemblée étant terminée à 9 h 15, elle est ajournée à une date ultérieure

Gerald Henry Maire
Mme Léo-Germain Dufour secrétaire

Province de Québec

Assemblée spéciale A une assemblée spéciale tenue ce 17 août 1968, dix-septième jour du mois d'août, au lieu ordinaire des séances, Cette assemblée est convoquée pour : 1^{re} Nomination d'un conseiller en remplacement de Monsieur Auguste Rochefort décédé, 2^e Homologation du rôle d'évaluation : 3^e Discussion d'un plan d'amélioration du réseau téléphonique dans les limites de la Municipalité.

Sont présents : son honneur le Maire M. Gerald Henry, Messieurs les Conseillers Pierre Imbault, Lucien Ouellet, Léo Dallaire, Raoul Ouellet et Mme Charles Arthur Dufour.

Rés. no 45

Projet d'amélioration
du Bell
Téléphone

Il est proposé par Monsieur Les Dallaies
que le Conseil Municipal donne son entière ap-
probation concernant le projet d'amélioration
no 517844 de la Compagnie de Téléphone Bell
du Canada, pour poser un câble enfoui
sur une longueur de 5879', plus ou moins,
par une profondeur de 24" sur la route 15A.
dans les limites de la Municipalité de Saint-
Firmin. Toutefois le Conseil ne se rend pas
responsable des dommages qui seront causés par
ce projet d'amélioration, si ce projet passe dans
l'emprise de la Voie Provinciale.

Accepté à l'unanimité.

Rés no 46.

Nomination de
M. Joseph Savard
"conseiller"

Il est proposé par Monsieur Lucien Ouellet
que Monsieur Joseph Savard soit nommé
conseiller au siège no 6, en remplacement
de Monsieur Auguste Rockefeller, décédé.

Accepté à l'unanimité.

Rés no 47

Il est proposé par Monsieur Charles-
Arthur Dufour que les évaluateurs soient avi-
sés de procéder à l'évaluation des éta-
blissements suivants : savoir Willie Sa-
vard, Cyllias Dufour (Mme Lion-Geor-
ges Dufour) et le chalet à Charles-Henri
Bris. Nouvelle bâtisse et modifications.

Accepté à l'unanimité.

L'assemblée est terminée à 9 1/4 heures P.M.

Ferald Kerry maire
Mme Lion-Georges Dufour
sec. lrs

Province de Québec

Assemblée régulière A une assemblée régulière, tenue le
7 sept 1968 septième jour de septembre, au lieu ordinaire
 des séances, soit dans la salle paroissiale
 de la Municipalité à 7 1/2 du soir, et suivant
 le code de la Province de Québec.

Sont présents : Son honneur Monsieur
 le Maire Gérald Hénry, Messieurs les Conseil-
 lers : Pierre Imbault, René Ouellet, Léo Dallaire,
 Charles-Arthur Dufour, Joseph Savard,

Présentation des comptes pour acceptations :

Ch. no 439	J. X. Drolet Inc. (acquiesces)	* 103.80
no 440	Bell Telephone Company.	* 8.49
" " 441	M. Yves Poiras gaz camion	* 5.41
444	Hydes-Québec	* 2.15
" 445	M. Lucien Imbault ouvrage à l'Hôtel de Ville	* 5.50
447	M. Jean-Paul Blouin comptable	* 795.00
448	Mme Léo-Georges Dufour salaire août	* 119.35
449	Ministère des Revenus National	* 2.45
450	Impôt Provincial sur le Revenu	* 4.55

Ris - no 48. —

*Copie du
 Serment
 de M. Joseph
 Savard.*

Je, Joseph Savard, ayant été nommé
 conseiller, fais serment que je remplirai bien
 et fidèlement les devoirs de ma charge et de
 du meilleur de mon (connaissance) jugement et
 de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit
 en aide !

Signé : Joseph Savard.

Assermenté devant moi ce dix-huitième
 jour d'août mil-neuf-cent-soixante-huit.

Signé : Cyrille Dufour
 Juge de Paix

Fournir copie d'assermentation par.

Mme Léo-Georges Dufour
 sic-tris.

Rés no 48.

Proposé par M. Léo Dallaire que les comptes soient acceptés et payés, tel que présentés
Accepté à l'unanimité

Rés no 49.

Il est proposé par M. Charles-Arthur Dufour, que le Conseil Municipal, autorise la secrétaire-trésorière, Mme Lion-Georges Dufour, à assister, si elle le veut, à l'exposition des Formules Légales (T. M. Ltd) qui sera tenue à Québec, au château Frontenac le 23 et 24 septembre 1968. Il est entendu que le Conseil défrayera les dépenses de voyages et les frais d'hôtel

Accepté à l'unanimité

Rés no 50.

Proposé par M. Pierre Imbault que M. Jean-Paul Blouin, c.a. soit engagé pour le rapport financier et l'audition pour l'année 1968. Une copie de cette résolution lui soit envoyée.

Accepté à l'unanimité

Rés no 51.

Il est proposé par M. Raoul Ouellet, qu'après une gratuité de trois mois d'eau accordée à M. Adgutor Otis, dû à l'incendie de sa maison, "voir résolution no. 33," que le Conseil a décidé qu'à partir du premier (1^{er} août) août 1968, il se voit dans l'obligation de lui charger la taxe d'eau, au taux de \$5.00 par mois tel que mentionné dans le règlement no 5. Une copie de cette résolution lui soit envoyée

Accepté à l'unanimité

Rés no 52.

Proposé par M. Joseph Savard que le Conseil accepte la mutation de M. Cyrilas Dufour à dame Carmen G. Dufour.

designation

Un certain emplacement sis en la paroisse de Saint-Firmin, comté de Charlevoix, pouvant mesurer cent pieds de largeur (100') sur cent pieds (100') de profondeur, de forme régulière, étant et composant une partie du lot de terre numéro quatre - A (P. 4 A.) en le rang A, au cadastre officiel pour le canton Saguenay, ensemble avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, de tout mesure anglaise et borné comme suit : en avant, au nord, à chemin public ; en arrière, au sud-est, et d'un côté, au nord-est, à partie du même lot appartenant à Albert Dufour représentant Henry Dufour ; tenant d'autres côtés au sud-ouest, à la propriété de Paul-Émile Poitras représentant Philippe Rochefort.

Accepté à l'unanimité

Rés no 53

Revision

du rôle

d'évaluation

Proposé par M. Charles-Arthur Dufour que le conseil affiche un avis public aux endroits suivants : Salle Municipale ; aux bureaux de poste de Pointe-aux-Bœufs et de Baie St. Catherine, ainsi qu'aux portes de l'église de Saint-Firmin pour la révision du rôle d'évaluation pour l'année 1968.

Accepté à l'unanimité

Assemblée étant terminée à 9 heures et 45. p.m. elle est ajournée à une date ultérieure.

Gerald Kenny maire

Mme Lion Georges Dufour
sec-trés

Province de Québec

Assemblée régulière

7 Octobre 1962 A une assemblée régulière, tenue le septième jour du mois d'octobre, au lieu ordinaire des séances, soit dans la salle municipale à 7 1/2 p.m. du soir et suivant le code de la Province de Québec.

Sont présents : son honneur le Maire Gerald Kenny, Messieurs les Conseillers : Pierre Imbeault, Joseph Savard, Léo Dallaire Charles-Arthur Dufour. Sont absents M. Lucien Ouellet et Raoul Ouellet.

Présentation des comptes pour acceptation

No 451	Bell Telephone Company. Ltd.	* 11.46
452	M. Auguste Gaudreault gaz camion	* 4.52
453	Impôt Provincial sur le Revenu	* 47.42
454	Caisse Populaire St. Fiermin	* 5,114.11
455	M. Albert Dufour voyage de salle.	* 1.00
456	C. A. Brouillard Ltd.	* 6.11
457	Bureau d'enregistrement	* 1.00
458	M. Lucien Imbeault.	* 17.50
459	M. Roland Rochefort	* 10.00
460	Mme Léo Georges Dufour salaire de sept.	* 119.35
461	Impôt Provincial sur le Revenu.	* 4.55
462	Mme Léo Georges Dufour dépenses congés	* 69.58
462	Ministère des Revenus nationaux	* 2.45

Rés no 54

Proposé par M. Léo Dallaire que les comptes soient acceptés et payés tel que présenté
Accepté à l'unanimité

Rés no 55

Mutation de
Jeannot Lapointe
à Tremblay &
Foster.

Proposé par M. Pierre Imbeault que le Conseil Municipal accepte la mutation de M. Jeannot Lapointe à Mess. Gérard Tremblay et Marcel Foster.

Désignation →

Les droits du vendeur dans un club de chasse et de pêche dans le lac Noir,

petits lacs sans nom situés dans la partie sud-est du Canton Saguenay, comté de Charlevoix, comprenant tous les droits au bail, toutes les embarcations, toutes les pêcheries, tout leur contenu et généralement tous les biens qui se trouvent sur les lieux sans exception ni réserve, les acquiesces déclarant bien connaître le tout et ne pas en demander de plus amples descriptions

Accepté à l'unanimité

Rés no 56 Il est proposé par M. Joseph Savard, que le Conseil Municipal, autorise la Commission Scolaire à utiliser la salle d'entrée de l'ancienne école, pour l'installation de deux toilettes devant servir à l'utilité publique (c'est-à-dire aux *gratuité* *d'eau à la* *Commission Scolaire* *pour ses* *anciennes* *paroissiales* *et autres etc.*) et ceci *gratuitement*. Le Conseil se réserve le droit d'annuler cette résolution quand bon lui semblera.

Adopté à l'unanimité

Rés no 57. Proposé par M. Charles-Arthur Dufour, que le Conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à aller vérifier sur les lieux les locataires *Les locataires* *et le règlement* *no 5* suivants : M. Alfred Poiras et M. Lucien Imbeault concernant le règlement numéro 5.

Accepté à l'unanimité

Rés no 58 *Règlement* *no 9 - déchets* Proposé par M. Pierre Imbeault, que le Conseil municipal prenne les mesures nécessaires pour aviser les gens de ne plus jeter d'eau sale ou déchets sur la voie publique.

Adopté à l'unanimité

Rés no 59 Il est proposé par M. Léo Dallaire que la sirène sur le camion à incendie soit utilisée.

ser seulement en cas d'urgence et non lors
d'une pratique de pompiers volontaires.

Accepté à l'unanimité

Rés no 60.

Courre-feu
9 heures p. m.

Il est proposé par M. Joseph Savard, que
le Conseil Municipal de Saint-Fermion applique
le courre-feu à 9 heures p. m. (du soir) chaque
jour. Ce règlement s'applique à tous les en-
fants d'âge scolaire. Tout étudiant pris en
défaut sera passible d'une amende minimum
de \$ 5.00

La Police provinciale (Poste de St. Simion) est avisée
de cette résolution.

Adopté à l'unanimité

L'Assemblée étant terminée à 10 heures 45 min
elle est ajournée à une date ultérieure.

Gerald Kerry maire

Mme Lion-Georges Dufour
sec. tris

Province de Québec

A une assemblée régulière, tenue ce neu-
vième jour de novembre, au lieu ordinaire des séan-
ces, soit dans la salle municipale à 7 1/2 heures
du soir et suivant le code de la Province de
Québec

Sont présents : Son honneur le Maire,
Gerald Kenney :

Messieurs les Conseillers :

M. Pierre Imbeault.

M. Joseph Savard.

M. Léo Dallaire

M. Raoul Ouellet

M. Lucien Ouellet

M. Charles - Arthur Dufour.

Tous formant quorum.

Présentation des comptes pour acceptation :

No 464	McCann, Lévesque & Marquis (assurance.)	\$ 417.04
No 465	Mme René Savard. (maintenance dépôtair)	\$ 22.50
.. 466	Les Citations de la Place (documentation)	\$ 24.10
467	M. Cyrille Dufour (fournitures)	\$ 6.46
468	Les Pétroles Irving Oil	\$ 37.80
469	Sagui, Jotier, Létarte, La Rue & Foyer.	\$ 138.18
470	M. Auguste Gaudreault. gaz camion	2.30
471	M. Paul - André Savard. (Location du dépôtair)	\$ 50.00
472.	M. Walter Thérien (peinturage)	\$ 18.75
473	Hydro-Québec	\$ 6.31
474	Mme René Savard. (travaux acqueduc chemin)	\$ 112.00
475	Mme Lion - Georges Dufour. Salaire Oct.	\$ 119.35
477.	Ministère des Revenues. National	\$ 2.45
478.	Impôt Provincial sur le Revenu.	\$ 4.55
479	M. René Fortin évaluateur	\$ 6.25
480	M. Alex Savard évaluateur	6.25
481	M. Henri - Paul Imbeault évaluateur + village.	\$ 9.25
482	Bell Telephone Company.	\$ 10.21

Conseil Municipal acceptent et paye les comptes
tels que présentés

Accepté à l'unanimité

Res no. 62.

Proposé par M. Charles - Arthur Dufour, que
le Conseil Municipal rectifie la résolution en-
vo-
Résolution pour qui aux Officiers des Producteurs de bois.

L'Office des Producteurs Attendu que des revendications ont été faites
de bois de pulpe par les producteurs de bois de pulpe de St-Siméon
village, St-Siméon Paroisse, St-Firmin et Canton
Sagard; que ces producteurs ne peuvent vendre
leurs bois de pulpe;

Attendu qu'il existe une situation précaire
pour les producteurs de bois des paroisses ci-haut
mentionnées;

Attendu que la situation présente est due
au fait que le Comté de Charlevoix n'a obtenu
par l'entremise de l'Office des Producteurs de
bois de Charlevoix, un pouvoir minime d'a-
chat de 2,300 cordes de bois de pulpe;

Attendu que M. Marcel Foster acheteur de
bois local ne peut commencer à acheter le bois
de pulpe des producteurs avec un pouvoir d'a-
chat si peu élevé, surtout dans une région
forestière où le pouvoir d'achat devrait être
de 5,000 à 6,000 cordes;

Attendu que la Compagnie Consolidated
Bathurst, après négociation avec les Officiers des
Producteurs de bois de pulpe, accorde un mon-
tant d'achat assez considérable de bois;

Attendu que d'après les renseignements
que nous avons obtenus de M. Marcel Foster, a-
cheteur de bois de pulpe dans notre localité,
nous constatons que des augmentations ont été
faites dans d'autres comtés, à l'exception du
Comté de Charlevoix qui accuse une diminution
dans son pouvoir d'achat;

Attendu que si les producteurs de bois
de pulpe des paroisses ci-haut mentionnées ne

peuvent rendre leur produit forestier, ils seront dans une très mauvaise position financière, surtout en un temps où il n'y aura pas de travaux d'hiver ou l'impossibilité de ces municipalités de financer un tel projet;

Attendu que selon nos informations l'Office des producteurs de bois de pulpe de Rimouski a obtenu une augmentation de environ 12,000 cordes de même que sur la Côte Nord et bien d'autres comtés, dont il n'est pas nécessaire de mentionner;

Attendu que la répartition du bois est faite par nos offices, en conséquence il est proposé et résolu à l'unanimité que le Conseil Municipal de St-Firmin demande à l'Office des Producteurs de bois de Charlevoix, de faire les démarches nécessaires auprès des Offices concernées pour que les Municipalités ci-haut mentionnées, obtienne leur juste part, c'est à dire, 5,000 à 6,000 cordes de bois de pulpe, et ce, dès cet automne.

Accepté à l'unanimité.

Rés no 63. Il est proposé par M. Joseph Savard, que la location du Conseil Municipal paye une location de \$20.00 à Madame Padoue Savard, pour la machine à additionner que le Conseil a utilisée pendant 1 1/2 années.

Accepté à l'unanimité.

Rés no 64. Il est proposé par M. Léo Dallaire que le Conseil Municipal, avise M. Samuel Savard (par avis pour lettre enregistrée) de voir à payer sa taxe d'eau au montant de \$62.00, montant qui est éché 13 mois en arriéré depuis la fin d'octobre. Ceci conformément au règlement no 5. Si ce montant n'est pas payé dans les quinze jours le Conseil Municipal prendra les mesures nécessaires pour se faire payer.

Accepté à l'unanimité.

Res no 45

Les locataires
et le règlement
no 5

Proposé par M. Raul Ouellet que le Conseil Municipal a décidé qu'à partir du 1^{er} novembre 1968, les locataires suivant M. Alfred Poiras et M. Lucien Imbeault, devront s'en tenir au règlement no 5 et payer \$5.00 par mois pour la taxe d'eau.

Accepté à l'unanimité

L'assemblée étant terminée à 9.30 heures p.m. elle est ajournée à une date ultérieure
Gerald Kenny maire
Mme Kim Georges Dufour
sec. tr.

Province de Québec

A une assemblée régulière, tenue le deuxième jour de décembre, au lieu ordinaire des séances, soit dans la salle municipale à 7 1/2 heures du soir et suivant le code de la Province de Québec.

Sont présents: Son honneur le maire M. Gerald Kenny:

Messieurs les Conseillers:

M. Pierre Imbeault

M. Joseph Savard.

M. Léo Dallaire

M. Charles Arthur Dufour.

M. Lucien Ouellet.

Tous formant quorum.

M. Raul Ouellet était absent.

Présentation des comptes pour acceptation:

483	M. Paul André Savard	Location de machine	\$24.00
annulé 484	M. Lucien Imbeault	1 journée d'ouvrage	\$15.00
annulé 485	M. Lucien Imbeault	"	\$15.00
486	Bell Telephone Company.		8.00
487	Les Petites Indus. Inc.		\$34.35
488	M. Riri Fortin		\$12.44
489	M. Cyrus Dufour		\$11.46
490	Impôt Provincial sur le revenu.		4.53

491	Ministère des Revenus nationaux	" 2.45
492	Mme Lém - Georges Dufour salaire mtr.	" 119.35
494	Mme David Poitras 1 journée d'ouvrage.	" 7.00
495	M. Henri - Paul Imbrault 2 heures ouvrage.	" 2.50
497	Commission Solaire 8 chaises	" 4.00
496	annulé	
498	C.A. Brouillard Ltr	" 72.17
499	Formules Municipales Ltr	" 5.80
500	annulé	
501	M. Thomas - La Dallaire 3 heures ouvrage.	" 3.75
502	M. Charles - Eugène Dallaire 12 heures ouvrage.	15.00
504	Ministère des Transports & Communications	2.50
505	M. Lucien Imbrault 4 jours d'ouvrage.	" 40.00
506	L'Association Canadienne d'Urbanisme	" 25.00
507	Palais de Justice La Maline	" 1.00

Rés no 66. Proposé par Monsieur Lucien Guillet, que le Conseil Municipal accepte et paye les comptes tels que présentés.

Accepté à l'unanimité

Rés no 67. ~~Conseil fait~~ Proposé par Monsieur Joseph Savard, que le Conseil soit autorisé à faire partie de l'Association Canadienne d'Urbanisme comme membre de soutien au prix de " 25.00 pour l'année.

Accepté à l'unanimité

Rés no 68. ~~Mutation de~~ Proposé par Monsieur Léo Dallaire que le Conseil accepte la mutation de M. Léopold Guirix à Guirix à dame Joséphine Savard Guirix : Mme Joséphine Savard Guirix

La matie de communauté des lots connus désignation → et désignés au cadastre officiel pour le rang. B. du canton Seguinay sous les numéros trois - A. huit et quatre - A. un. (3-A-8) (4-A-1) ensemble avec fatisses dessus construites, circonstances et dépendances

Accepté à l'unanimité

Rés no 69

Art 726

Il est proposé par Monsieur Charles - Arthur Dufour que le Conseil Municipal autorise la secrétaire-trésorière à envoyer au Conseil de Comté, le 20 déc 1968, toutes les taxes municipales non payées.

Accepté à l'unanimité

Rés no 70.

Taxes municipales 1969

2% intérêt

5% escompte

Il est proposé par Monsieur Léo Dallaire que le Conseil Municipal imposera un intérêt de 2% sur les taxes municipales 1969. L'escompte donné aux contribuables, qui paieront leurs taxes dans un délai de 30 jours, sera à l'avance de 5%.

Accepté à l'unanimité

Rés no 71.

Il est proposé par Monsieur Pierre Imbeault, que le Conseil Municipal donne l'autorisation à la secrétaire de présenter un avis public concernant la liste électorale

Adopté à l'unanimité

Avis de motion

Le Conseiller Joseph Savard présente un avis de motion au sujet du règlement no 5

Avis de motion

Le Conseiller Joseph Savard présente un avis de motion au sujet des heures de bureau de la secrétaire

Rés no 72.

frais pour les valves d'entrée

Il est proposé par Monsieur Léo Dallaire qui à l'avis du Conseil Municipal chargera une somme minimum de \$2.00 pour payer les frais de voyage et de déplacement pour ouvrir ou fermer les valves d'entrée du réseau d'acqueduc. Ceci aux frais des contribuables

Accepté à l'unanimité

L'Assemblée étant terminée à 10 heures
moins 1/4 (9 hrs 45 min) elle est ajournée à
une date ultérieure

Continuation de l'Assemblée régulière
ce seizième jour de décembre (16 déc) 1968 pour
discuter les sujets suivants :

Savoir : requête pour la lumière dans notre
municipalité

~~Mutation de M. Jeanne Poirier à~~
~~M. Huguette Poirier.~~

Entretien d'hiver route Leclerc et
rues de la Municipalité

Taxes municipales

Sont présents : M. Le Maire Gerald Kenny.
Les conseillers suivants :

M. Joseph Savard.

M. Raoul Ouellet.

M. Lucien Ouellet.

M. Pierre Foubault.

M. Léo Dallaire était absent M. Charles A. D.

M. Charles Arthur Dufour.

Tous formant quorum.

Rés no 13

Il est proposé par M. Léo Dallaire que
les taxes de cette année non payées au 19 décembre
1968, le Conseil prend la décision de tolérer à l'an-
née prochaine soit 1969. Ceci annule la réso-
lution no. 69.

Accepté.

L'Assemblée étant terminée à onze heures,
elle est ajournée à une date ultérieure.

Gerald Kenny maire

Mme Léo Georges Dufour
sec. tris

Ce livre n'est disponible que pour consultation numérique que sur le site Internet de la Municipalité. Également disponible en copie papier à la bibliothèque municipale. Pour une reproduction, veuillez vous adresser au bureau municipal.

Demeure la propriété intellectuelle de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine.

